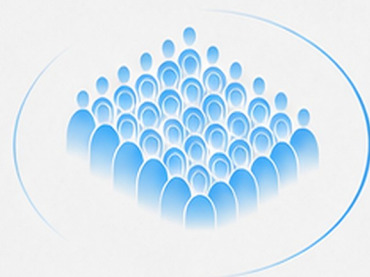


DOCUMENT CADRE PROGRAMME MONDIAL D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES CONDITIONS DE LA FEMME

PROGRAMME MONDIAL D'APPUI
AU DÉVELOPPEMENT DES CONDITIONS DE LA FEMME



WORLD ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT
ASSOCIATION MONDIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT
世界发展协会
الرابطة العالمية للتنمية
Всемирная ассоциация по развитию
ASOCIACIÓN MUNDIAL PARA EL DESARROLLO

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PEUPLES

— UNE VISION MONDIALE —
UNE MISSION DE L'AMD



WORLD ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT
ASSOCIATION MONDIALE POUR LE DEVELOPPEMENT

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PEUPLES

— UNE VISION MONDIALE —
UNE MISSION DE L'AMD

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
AVANT-PROPOS	7
INTRODUCTION	8
I — NATURE, PORTÉE ET POSITIONNEMENT DU PROGRAMME	10
II — CONTEXTE ET JUSTIFICATION	12
III — VISION, OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS	14
III.1. Vision du Programme	14
III.2. Objectif général	14
III.3. Objectifs spécifiques	14
III.4. Résultats attendus	15
IV — AXES STRATÉGIQUES ET DOMAINES D'INTERVENTION	17
IV.1. Principes de structuration des axes stratégiques	17
IV.2. Axe stratégique 1 : Cadres juridiques, droits et gouvernance	17
IV.3. Axe stratégique 2 : Autonomie économique et inclusion sociale	17
IV.4. Axe stratégique 3 : Services essentiels et protection contre les violences	18
IV.5. Axe stratégique 4 : Participation, leadership et pouvoir d'agir	18
IV.6. Domaines d'intervention et complémentarités	19
V — ARCHITECTURE ET ORGANISATION DU PROGRAMME	21
V.1. Organisation programmatique et structuration de l'action	21
V.2. Articulation entre Programme, interventions et connaissances sur le genre	21
VI — GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PROGRAMME	24
VI.1. Gouvernance stratégique et portage institutionnel	24
VI.2. Pilotage programmatique, coordination et dialogue	24
VII — MISE EN ŒUVRE ET INSCRIPTION DES INTERVENTIONS	27
VII.1. Cadre de mise en œuvre et principes d'intervention	27
VII.2. Inscription des interventions, coordination et consolidation	27
VIII — PARTENARIATS, FINANCEMENT ET DURABILITÉ	30
VIII.1. Partenariats stratégiques et mobilisation des acteurs	30
VIII.2. Mobilisation et gestion des ressources financières	30
VIII.3. Mécanismes de financement programmatique	30
VIII.4. Durabilité financière du Programme	30
IX — SUIVI, ÉVALUATION, REDEVABILITÉ ET COMMUNICATION	33

IX.1. Suivi-évaluation orienté sur les transformations liées au genre.....	33
IX.2. Redevabilité, capitalisation et communication stratégique.....	33
X — GESTION DES RISQUES, CONFORMITÉ ET PÉRENNITÉ.....	36
X.1. Gestion des risques et respect des engagements.....	36
X.2. Pérennité institutionnelle et durabilité des transformations.....	36
CONCLUSION.....	38

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme constitue le cadre programmatique sectoriel à travers lequel l'Association Mondiale pour le Développement (AMD) structure son engagement en faveur de l'inclusion numérique, de l'autonomisation technologique et de l'intégration des femmes dans les dynamiques contemporaines de transformation digitale et d'automatisation des activités économiques et sociales.

Dans un contexte mondial marqué par l'accélération des transformations technologiques, la digitalisation des services, le développement de l'intelligence artificielle et l'automatisation progressive des systèmes de production et de gestion, les inégalités d'accès aux technologies représentent un facteur croissant d'exclusion économique et sociale. Dans de nombreux pays, les femmes demeurent confrontées à des obstacles persistants limitant leur accès aux outils numériques, aux compétences technologiques, aux infrastructures digitales et aux opportunités économiques liées aux nouvelles économies numériques.

Ces déséquilibres se traduisent par une sous-représentation des femmes dans les secteurs technologiques, un accès inégal aux emplois numériques, une faible participation aux processus d'innovation et une vulnérabilité accrue face aux mutations du marché du travail induites par l'automatisation. Les écarts de compétences numériques, les contraintes économiques, les normes sociales et les insuffisances des politiques publiques accentuent ces vulnérabilités et limitent la capacité des femmes à bénéficier pleinement des opportunités offertes par les transformations technologiques contemporaines.

Face à ces enjeux, le Programme propose une approche programmatique structurée visant à accompagner les États et leurs partenaires dans le développement de politiques publiques inclusives favorisant l'intégration des femmes dans les écosystèmes numériques et technologiques. Le Programme privilégie le renforcement des capacités numériques, l'accès aux infrastructures et services digitaux, l'autonomisation économique par les technologies, ainsi que l'intégration transversale du genre dans les stratégies nationales de transformation numérique.

Le Programme s'aligne sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, notamment ceux relatifs à l'égalité de genre, à l'innovation, à l'éducation de qualité, au travail décent et à la réduction des inégalités. Il repose également sur les orientations internationales relatives à l'inclusion numérique, au développement des compétences technologiques et à la transformation digitale inclusive.

L'action du Programme s'organise autour de plusieurs axes stratégiques complémentaires portant notamment sur l'accès des femmes aux technologies numériques, le développement des compétences digitales et entrepreneuriales, la participation des femmes aux économies numériques, la digitalisation des services

favorisant l'inclusion sociale et économique, ainsi que le renforcement des cadres institutionnels et réglementaires favorables à une transformation numérique inclusive.

À travers cette approche, le Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme vise à produire des transformations structurelles durables permettant de renforcer l'autonomie économique et sociale des femmes, de réduire les fractures numériques et de favoriser une participation plus équitable aux transformations technologiques et économiques contemporaines.

Le Programme constitue ainsi un instrument stratégique de coordination, de dialogue et de mobilisation des partenaires autour d'une vision commune de l'inclusion numérique et de l'autonomisation technologique des femmes. Il ambitionne de soutenir des trajectoires de développement plus inclusives, innovantes et résilientes, capables de garantir aux femmes un accès équitable aux opportunités offertes par les économies numériques et les systèmes automatisés.

AVANT-PROPOS

La situation des femmes constitue un indicateur déterminant du niveau de développement des sociétés et de la qualité des politiques publiques nationales. Les conditions d'accès aux droits, aux opportunités économiques, aux services sociaux, aux compétences numériques et à la participation à la vie publique influencent directement la cohésion sociale, la croissance inclusive et la stabilité institutionnelle. À ce titre, l'amélioration durable des conditions de vie, d'intégration technologique et de participation des femmes représente un enjeu stratégique majeur pour les États et la communauté internationale.

Malgré les avancées enregistrées dans de nombreux contextes, les femmes continuent de faire face à des inégalités structurelles persistantes. Les discriminations juridiques et sociales, les obstacles à l'autonomisation économique et numérique, l'accès inégal à l'éducation, à la santé et à la protection sociale, ainsi que les violences fondées sur le genre limitent leur capacité à exercer pleinement leurs droits et à contribuer au développement. Ces inégalités sont souvent renforcées par des facteurs contextuels tels que la pauvreté, les crises, les conflits et les effets du changement climatique.

Dans ce contexte, l'Association Mondiale pour le Développement a choisi de structurer son engagement en faveur de l'amélioration des conditions de la femme dans une approche programmatique structurée. Le Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme a pour vocation de proposer un cadre sectoriel de référence permettant d'organiser, de coordonner et de renforcer les interventions en faveur de l'égalité et de l'autonomisation des femmes dans la durée. Il vise à accompagner les États et leurs partenaires dans la mise en œuvre de politiques et de stratégies contribuant à des sociétés plus équitables, inclusives et durables.

H. Benjamin GNIMADI
Président Exécutif

INTRODUCTION

Les conditions de vie, d'intégration technologique et de participation des femmes aux dynamiques numériques constituent un déterminant central du développement humain et de la performance des politiques publiques nationales et des stratégies de transformation numérique. L'égalité entre les femmes et les hommes, l'accès effectif aux droits et la capacité des femmes à participer pleinement aux dynamiques économiques, sociales et institutionnelles influencent directement la cohésion sociale, la croissance inclusive et la résilience des sociétés. Dans ce contexte, l'amélioration des conditions de la femme ne relève pas uniquement d'un enjeu social, mais d'un levier structurant des trajectoires de développement durable.

Les dynamiques contemporaines mettent en évidence des écarts persistants entre les engagements normatifs et les réalités vécues par les femmes. Les inégalités de genre continuent de se manifester dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux ressources productives, à la protection sociale et à la prise de décision. Ces inégalités sont souvent aggravées par des facteurs structurels tels que la pauvreté, l'informalité économique, les crises sanitaires et humanitaires, les conflits armés et les effets du changement climatique, qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles.

Dans de nombreux contextes, les réponses apportées à ces défis demeurent fragmentées. Les interventions en faveur des femmes sont fréquemment mises en œuvre sous forme de projets sectoriels ou thématiques, limités dans le temps et insuffisamment articulés aux politiques publiques nationales et des stratégies nationales de transformation numérique. Cette fragmentation réduit la cohérence de l'action, affaiblit l'appropriation institutionnelle et limite la capacité à produire des changements durables à l'échelle des systèmes économiques, sociaux et institutionnels.

Face à ces constats, la structuration de l'action en faveur des conditions de la femme au sein de cadres programmatiques sectoriels apparaît comme une nécessité. De tels cadres permettent d'organiser les interventions autour de priorités partagées, de renforcer la complémentarité des appuis et d'assurer l'alignement avec les stratégies nationales de développement et les engagements internationaux en matière d'égalité de genre et d'inclusion numérique des femmes et de droits des femmes.

Dans cette perspective, le Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme vise à offrir un cadre de référence structurant pour l'action portée par l'Association Mondiale pour le Développement et ses partenaires. Il a vocation à organiser, coordonner et renforcer les interventions dans une logique de long terme, en appui aux politiques publiques nationales et aux stratégies de transformation numérique, afin de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie, d'intégration technologique, de participation et d'autonomisation des femmes, au service de sociétés plus équitables et résilientes.

I –

NATURE, PORTÉE ET POSITIONNEMENT DU PROGRAMME



Le Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme constitue le cadre programmatique sectoriel à travers lequel l'Association Mondiale pour le Développement structure et organise son action en faveur de l'égalité de genre et de l'inclusion numérique des femmes et de l'autonomisation des femmes. Il ne se confond ni avec un projet ni avec un ensemble d'actions ponctuelles, mais vise à fournir un dispositif de référence permettant d'inscrire les interventions dans une logique cohérente, lisible et orientée vers des transformations durables des systèmes économiques, sociaux et institutionnels.

Par sa nature programmatique, le Programme est conçu pour dépasser les approches fragmentées fondées sur la juxtaposition d'initiatives isolées. Il privilégie une approche systémique, centrée sur le renforcement des cadres institutionnels, la cohérence des politiques publiques nationales et des stratégies de transformation numérique et l'intégration transversale de l'égalité de genre et de l'inclusion numérique des femmes dans les stratégies de développement. Les interventions soutenues sont inscrites dans ce cadre dès lors qu'elles contribuent à des changements structurels durables, au-delà des résultats immédiats des projets.

Au sein de l'architecture institutionnelle de l'AMD, le Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme occupe une position intermédiaire entre la vision stratégique globale de l'Association et les actions mises en œuvre sur le terrain. Il traduit les orientations générales de l'AMD dans le champ de l'égalité de genre et de l'inclusion numérique des femmes et fournit un cadre commun pour l'inscription, la coordination et la cohérence des projets et initiatives en faveur des femmes.

La portée sectorielle du Programme couvre l'ensemble des dimensions contribuant à l'amélioration des conditions de vie, d'intégration technologique et de participation des femmes. Elle inclut notamment l'autonomisation économique et numérique, l'accès aux droits et aux services essentiels et numériques, la participation à la prise de décision, la protection contre les violences fondées sur le genre, ainsi que l'intégration de la perspective de genre dans les politiques sectorielles et territoriales.

La valeur ajoutée du Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme réside dans sa capacité à structurer l'action autour de priorités partagées et d'une vision de long terme. En renforçant la coordination entre acteurs, la lisibilité des interventions et l'alignement avec les politiques publiques nationales et les stratégies nationales de transformation numérique et les cadres internationaux, il contribue à améliorer l'efficacité, la redevabilité et l'impact durable des investissements en faveur de l'égalité et de l'autonomisation des femmes.

II –

CONTEXTE ET JUSTIFICATION



À l'échelle des sociétés et des politiques publiques nationales, les conditions de la femme constituent un facteur déterminant des trajectoires de développement humain, économique et institutionnel. Les inégalités de genre affectent la participation des femmes à la vie économique et aux dynamiques numériques, leur accès aux ressources productives et technologiques, aux services sociaux et à la prise de décision, limitant ainsi le potentiel de croissance inclusive et de cohésion sociale. Ces inégalités ne relèvent pas uniquement de situations individuelles, mais résultent de mécanismes structurels profondément ancrés dans les cadres juridiques, économiques et sociaux.

Dans de nombreux contextes, les femmes demeurent confrontées à des obstacles persistants à l'exercice effectif de leurs droits. Les discriminations légales et sociales, l'exposition accrue à la précarité économique, l'informalité de l'emploi, la charge disproportionnée des responsabilités domestiques et les violences fondées sur le genre réduisent leur autonomie et leur capacité d'action. Ces contraintes sont souvent aggravées par des facteurs contextuels tels que la pauvreté, les crises sanitaires, les conflits, les déplacements forcés et les effets du changement climatique, qui accentuent les vulnérabilités existantes.

Les réponses apportées à ces défis restent fréquemment fragmentées et sectorialisées. Les interventions en faveur des femmes sont souvent mises en œuvre sous forme de projets ponctuels, ciblant des dimensions spécifiques sans articulation suffisante avec les politiques publiques nationales et les stratégies nationales de transformation numérique et les stratégies de développement. Cette fragmentation limite la cohérence de l'action, affaiblit l'appropriation institutionnelle et réduit la capacité à produire des changements durables à l'échelle des systèmes économiques, sociaux et institutionnels.

Ces constats soulignent la nécessité de cadres programmatiques sectoriels capables d'organiser l'action en faveur des conditions de la femme dans la durée. Un tel cadre permet de structurer les interventions autour de priorités clairement définies, de renforcer la complémentarité des appuis et d'assurer l'intégration transversale de l'égalité de genre et de l'inclusion numérique des femmes dans les politiques publiques nationales et les stratégies de transformation numérique. Il constitue également un levier de dialogue stratégique entre États, partenaires techniques et financiers et autres parties prenantes, favorisant une approche cohérente et coordonnée.

À l'échelle sectorielle, le Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme s'impose comme un instrument structurant de l'action collective. Il permet d'inscrire les interventions en faveur des femmes dans un cadre cohérent, orienté vers des résultats durables et aligné sur les stratégies nationales de développement ainsi que sur les engagements internationaux en matière d'égalité de genre et d'inclusion numérique des femmes et de droits des femmes. En offrant un espace de coordination, de pilotage et de dialogue avec les partenaires, le Programme vise à renforcer la capacité des États à conduire des politiques de long terme contribuant à l'amélioration durable des conditions de vie, d'intégration technologique et de participation et d'autonomisation des femmes.

III –

VISION, OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS



III.1. Vision du Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme

À l'horizon du Programme, l'action engagée vise à soutenir des sociétés dans lesquelles les femmes disposent des moyens effectifs d'exercer leurs droits, de sécuriser leurs parcours de vie et de participer pleinement aux dynamiques économiques, sociales et institutionnelles. Cette vision repose sur la reconnaissance des conditions de la femme comme un facteur structurant du développement humain, de la cohésion sociale et de la stabilité des institutions.

La transformation recherchée repose sur une perspective de long terme, dépassant les approches ponctuelles ou compensatoires. Elle privilégie la modification des cadres juridiques, des normes sociales, des politiques publiques nationales, des stratégies de transformation numérique et des mécanismes économiques qui conditionnent la position des femmes dans la société. L'amélioration des conditions de la femme est ainsi envisagée comme un processus systémique, impliquant des changements durables dans les structures et les modes de gouvernance.

III.2. Objectif général

Dans le domaine de l'égalité de genre et de l'inclusion numérique des femmes, l'action de l'Association Mondiale pour le Développement repose sur une logique programmatique visant à structurer et à renforcer les interventions en faveur des femmes autour de priorités clairement définies. L'objectif général poursuivi consiste à soutenir l'amélioration durable des conditions de vie, d'intégration technologique, de participation et d'autonomie des femmes, en appui aux politiques publiques nationales, aux stratégies de transformation numérique et aux engagements internationaux.

Cette orientation vise à dépasser les interventions isolées pour favoriser des trajectoires de changement cohérentes et soutenables. Elle met l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles, l'intégration transversale de l'égalité de genre et de l'inclusion numérique des femmes et la consolidation des cadres politiques, juridiques et économiques nécessaires à l'émancipation durable des femmes.

III.3. Objectifs spécifiques

Afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif général, l'action du Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme s'articule autour d'objectifs spécifiques complémentaires, agissant sur les principaux leviers structurels :

- Renforcer les cadres juridiques, institutionnels et politiques favorables à l'égalité de genre et à l'inclusion numérique des femmes et à la protection des droits des femmes ;
- Soutenir l'autonomisation économique et numérique des femmes, notamment par l'accès équitable aux ressources productives, à l'emploi décent, à l'entrepreneuriat et aux mécanismes de protection sociale ;

- Améliorer l'accès des femmes aux services essentiels et numériques et aux dispositifs de prévention et de prise en charge des violences fondées sur le genre ;
- Favoriser la participation effective des femmes à la prise de décision, à la gouvernance publique et aux instances de représentation, à tous les niveaux.

III.4. Résultats attendus

À l'échelle sectorielle, les effets attendus du Programme portent sur des changements structurels dans la manière dont les politiques et les interventions en faveur des femmes sont conçues, coordonnées et mises en œuvre. L'ambition est de produire des résultats consolidés dépassant les effets immédiats des projets pris individuellement.

- Une intégration renforcée de l'égalité de genre et de l'inclusion numérique des femmes dans les cadres stratégiques, juridiques et programmatiques nationaux ;
- Une capacité accrue des institutions publiques à planifier, piloter et suivre des politiques en faveur des femmes de manière cohérente et durable ;
- Une amélioration mesurable des conditions d'autonomisation économique et numérique, de sécurité et de participation des femmes aux dynamiques numériques, en particulier pour les groupes les plus vulnérables ;
- Une consolidation des bases institutionnelles, techniques et opérationnelles nécessaires à la pérennité des politiques et des dispositifs en faveur des femmes.

SYNTHÈSE — SECTION III

Objectifs spécifiques et résultats attendus du Programme

✓ OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 1 Renforcer les cadres juridiques, institutionnels et politiques favorables à l'égalité de genre et à l'inclusion numérique des femmes
- 2 Soutenir l'autonomisation économique et numérique des femmes, notamment par l'accès à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à la protection sociale
- 3 Améliorer l'accès des femmes aux services essentiels et numériques et à la prise en charge des violences fondées sur le genre
- 4 Favoriser la participation effective des femmes à la prise de décision et à la gouvernance publique

✓ RÉSULTATS ATTENDUS

- 1 Une intégration renforcée de l'égalité de genre dans les cadres stratégiques, juridiques et programmatiques nationaux
- 2 Une capacité accrue des institutions publiques à planifier, piloter et suivre les politiques en faveur des femmes
- 3 Une amélioration mesurable de l'autonomisation économique, numérique et de la participation des femmes
- 4 Une consolidation des bases institutionnelles nécessaires à la pérennité des dispositifs en faveur des femmes

Synthèse — objectifs spécifiques et résultats attendus du Programme mondial d'appui à l'autonomisation des femmes

IV –

AXES STRATÉGIQUES ET DOMAINES D'INTERVENTION



IV.1. Principes de structuration des axes stratégiques

L'action du Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme s'organise autour d'axes stratégiques conçus comme des cadres structurants et complémentaires. Ces axes traduisent les orientations du Programme en leviers d'intervention permettant d'agir sur les facteurs déterminants des inégalités de genre et de l'autonomisation des femmes, tout en tenant compte des contextes nationaux et des dynamiques sociétales.

Pensés comme des cadres d'organisation de l'action et non comme des thématiques isolées, les axes stratégiques visent à assurer la cohérence des interventions dans le temps, à favoriser leur complémentarité et à consolider les effets à l'échelle des politiques publiques nationales et des stratégies de transformation numérique et des systèmes institutionnels. Ils permettent également d'intégrer l'égalité de genre et l'inclusion numérique des femmes de manière transversale dans les stratégies de développement.

IV.2. Axe stratégique 1 : Cadres juridiques, droits et gouvernance en faveur des femmes

Le premier axe stratégique vise à renforcer les cadres juridiques, institutionnels et politiques garantissant l'égalité de genre, l'inclusion numérique des femmes et la protection des droits des femmes. L'enjeu est de soutenir des environnements normatifs favorables à l'exercice effectif des droits, à la lutte contre les discriminations et à l'accès équitable à la justice et aux mécanismes de protection.

Les interventions soutenues dans ce cadre portent notamment sur l'appui aux réformes législatives et réglementaires, le renforcement des institutions en charge de l'égalité de genre et de l'inclusion numérique des femmes, l'amélioration des mécanismes de gouvernance et la promotion de politiques publiques nationales et des stratégies de transformation numérique sensibles au genre.

IV.3. Axe stratégique 2 : Autonomie économique et inclusion sociale des femmes

L'autonomisation économique et numérique constitue un levier central de l'amélioration durable des conditions de la femme. Cet axe stratégique vise à soutenir des interventions favorisant l'accès des femmes aux ressources productives, à l'emploi décent, à l'entrepreneuriat et aux mécanismes de protection sociale, tout en réduisant les inégalités structurelles sur les marchés du travail.

Les actions menées dans ce cadre peuvent inclure l'appui aux politiques d'emploi et de formation, le soutien à l'entrepreneuriat féminin, l'accès au financement et la réduction des barrières à la participation économique. Une attention particulière est portée aux femmes en situation de vulnérabilité, afin de promouvoir une inclusion sociale et économique durable.

IV.4. Axe stratégique 3 : Accès aux services essentiels et numériques et protection contre les violences fondées sur le genre

La sécurité, la santé et l'accès aux services essentiels et numériques conditionnent la capacité des femmes à exercer pleinement leurs droits et à participer à la vie sociale et économique. Cet axe stratégique vise à renforcer les dispositifs de prévention, de protection et de prise en charge des violences fondées sur le genre, ainsi que l'accès équitable aux services sociaux et sanitaires.

Les interventions soutenues peuvent porter sur le renforcement des systèmes de protection, l'amélioration de la coordination entre acteurs, la sensibilisation et la prévention, ainsi que l'accès des femmes aux services de santé, de soutien psychosocial et juridique. L'objectif est de réduire les vulnérabilités, de renforcer la sécurité des femmes et de favoriser des environnements protecteurs.

IV.5. Axe stratégique 4 : Participation, leadership et pouvoir d'agir des femmes

La participation effective des femmes à la prise de décision constitue un facteur clé de transformation des sociétés et des politiques publiques nationales et des stratégies de transformation numérique. Cet axe stratégique vise à soutenir le renforcement du leadership féminin, la participation des femmes aux instances de gouvernance et leur capacité à influencer les choix collectifs.

Les interventions inscrites dans cet axe peuvent inclure l'appui aux mécanismes de représentation, le renforcement des capacités de leadership, la promotion de la participation citoyenne et l'intégration de la perspective de genre dans les processus décisionnels.

SYNTHÈSE — SECTION IV

Les quatre axes stratégiques du Programme

N°	AXE STRATÉGIQUE	INTERVENTIONS CLÉS
1	Cadres juridiques, droits et gouvernance en faveur des femmes <i>Droits, cadre normatif, gouvernance</i>	Réformes législatives · institutions dédiées à l'égalité de genre · politiques publiques sensibles au genre
2	Autonomie économique et inclusion sociale des femmes <i>Emploi, entrepreneuriat, protection sociale</i>	Accès à l'emploi décent · entrepreneuriat féminin · accès au financement et aux ressources productives
3	Accès aux services essentiels/numériques et protection contre les violences <i>Sécurité, santé, services numériques</i>	Prévention des violences fondées sur le genre · accès aux soins · services numériques
4	Participation, leadership et pouvoir d'agir des femmes <i>Leadership, représentation, gouvernance inclusive</i>	Mécanismes de représentation · renforcement du leadership · participation citoyenne

Synthèse — axes stratégiques du Programme mondial d'appui à l'autonomisation des femmes

IV.6. Domaines d'intervention et complémentarités intersectorielles

Les axes stratégiques se déclinent en domaines d'intervention prioritaires, définis en fonction des besoins identifiés et des priorités nationales. Ceux-ci peuvent inclure l'autonomisation économique et numérique, la protection sociale, la santé et les droits reproductifs, la lutte contre les violences, la participation politique et la gouvernance inclusive.

Une attention particulière est portée aux complémentarités intersectorielles, notamment avec les Programmes mondiaux de l'AMD relatifs à la santé, à l'éducation, à l'environnement et à la protection sociale. Cette articulation vise à renforcer l'impact des interventions en faveur des femmes et à promouvoir des approches intégrées du développement humain.

V –

ARCHITECTURE ET ORGANISATION DU PROGRAMME



V.1. Organisation programmatique et structuration de l'action en faveur des femmes

L'organisation du Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme repose sur une architecture programmatique destinée à structurer l'action en faveur de l'égalité de genre et de l'inclusion numérique des femmes autour de priorités clairement identifiées et de trajectoires de changement de long terme. Cette architecture vise à dépasser une approche fragmentée des interventions en faveur des femmes pour les inscrire dans un cadre cohérent, articulé aux politiques publiques nationales et des stratégies de transformation numérique et aux dynamiques institutionnelles nationales.

Cette structuration permet de relier les orientations stratégiques du Programme aux différents leviers d'intervention — juridiques, économiques, sociaux et institutionnels — sans confondre les niveaux d'action. Elle favorise une lecture globale des engagements en faveur des femmes, renforce la cohérence entre les initiatives et soutient la consolidation de résultats à l'échelle des systèmes sociaux et des politiques publiques nationales et des stratégies de transformation numérique.

V.2. Articulation entre Programme, interventions et production de connaissances sur le genre

Les interventions mises en œuvre dans le cadre du Programme sont inscrites comme des contributions programmatiques à une dynamique sectorielle globale en faveur des conditions de la femme. Cette inscription permet de positionner chaque initiative au regard des axes stratégiques du Programme et de sa contribution aux transformations structurelles recherchées, sans se substituer aux mécanismes propres de conception ou de financement.

Un élément distinctif de l'organisation du Programme réside dans l'articulation étroite entre action opérationnelle et production de connaissances sur les dynamiques de genre. Les Observatoires mondiaux et les structures spécialisées de l'AMD jouent un rôle central dans l'analyse des inégalités, la production de données sexuées, l'évaluation des politiques publiques nationales et des stratégies de transformation numérique et l'appui à la décision stratégique. Cette interaction permet d'ancrer les interventions dans des diagnostics solides, de renforcer le pilotage fondé sur l'évidence et d'adapter les stratégies aux évolutions des contextes sociaux, économiques et culturels affectant les conditions de la femme.

Cette organisation favorise la capitalisation des enseignements, la cohérence des interventions et la capacité du Programme à démontrer des effets durables sur l'autonomie, la sécurité et la participation des femmes aux dynamiques numériques.

Architecture et organisation du Programme

V.1

Structuration générale du Programme

Organisation programmatique de l'action en faveur des femmes autour de priorités clairement identifiées et de trajectoires de changement de long terme.

V.2

Articulation, interventions et connaissances sur le genre

Les interventions s'inscrivent comme contributions au Programme, en lien étroit avec les observatoires mondiaux et la production de données sexuées.

Architecture du Programme mondial d'appui à l'autonomisation des femmes

GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PROGRAMME



VI.1. Gouvernance stratégique et portage institutionnel de l'égalité de genre et de l'inclusion numérique des femmes

La gouvernance du Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme vise à garantir un portage institutionnel fort et cohérent des enjeux liés à l'égalité de genre et à l'inclusion numérique des femmes et aux droits des femmes. Elle prend appui sur l'architecture globale de l'Association Mondiale pour le Développement et assure l'alignement du Programme avec la vision stratégique de l'AMD, ainsi qu'avec les engagements internationaux relatifs aux droits des femmes et à l'égalité de genre et à l'inclusion numérique des femmes.

Ce cadre de gouvernance repose sur des principes de clarté des responsabilités, de cohérence des orientations et de redevabilité sur les résultats. Il vise à éviter une approche marginalisée ou sectorisée des questions de genre, en les inscrivant comme des priorités transversales des politiques publiques nationales et des stratégies de transformation numérique et des stratégies de développement. À ce niveau, les instances dirigeantes de l'AMD assurent l'orientation stratégique du Programme, la validation des priorités et la cohérence avec les autres Programmes mondiaux, tout en veillant à la crédibilité institutionnelle et politique de l'action menée en faveur des femmes.

VI.2. Pilotage programmatique, coordination et dialogue avec les parties prenantes

Le pilotage programmatique constitue le niveau central de coordination et de suivi de l'action en faveur des conditions de la femme. Il vise à traduire les orientations stratégiques en cadres programmatiques opérationnels, à structurer le portefeuille d'interventions et à assurer leur cohérence avec les axes stratégiques du Programme.

Ce pilotage permet une lecture consolidée des actions menées, au-delà des projets pris individuellement, et facilite l'identification des complémentarités, des lacunes et des ajustements nécessaires. Il contribue à renforcer la capacité du Programme à produire des effets durables sur les politiques publiques nationales et les stratégies de transformation numérique, les cadres institutionnels et les conditions de vie et d'intégration technologique des femmes.

L'articulation avec les États, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et les acteurs engagés en faveur des droits des femmes constitue une dimension essentielle de ce pilotage. Des mécanismes de dialogue et de concertation sont mis en place afin de renforcer l'alignement avec les stratégies nationales, de favoriser la coordination des appuis et de soutenir une appropriation institutionnelle et sociale des transformations recherchées.

Architecture de gouvernance et de pilotage



Trois niveaux de gouvernance du Programme mondial d'appui à l'autonomisation des femmes

VII —

MISE EN ŒUVRE ET INSCRIPTION DES INTERVENTIONS



VII.1. Cadre de mise en œuvre et principes d'intervention en faveur des femmes

La mise en œuvre des interventions soutenues par le Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme s'appuie sur un cadre programmatique visant à garantir la cohérence de l'action, son alignement avec les politiques publiques nationales et les stratégies nationales de transformation numérique et sa contribution effective aux transformations recherchées en matière d'égalité de genre et d'inclusion numérique des femmes.

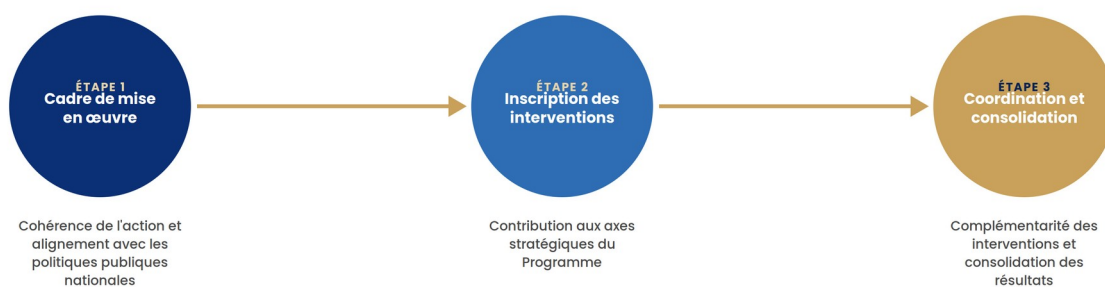
Les principes guidant la mise en œuvre privilégient l'appropriation institutionnelle, la participation des femmes et des organisations représentatives, ainsi que la prise en compte des contextes sociaux, culturels et économiques. Les interventions sont conçues de manière à renforcer les capacités des acteurs publics et non étatiques, à soutenir des mécanismes inclusifs et à favoriser la durabilité des résultats.

VII.2. Inscription des interventions, coordination et consolidation des résultats

L'inscription des interventions au sein du Programme constitue un mécanisme structurant permettant de positionner chaque initiative comme une contribution à une dynamique globale d'amélioration des conditions de la femme. Cette inscription vise à assurer la cohérence des actions avec les axes stratégiques du Programme et leur articulation avec les autres initiatives en cours, sans se substituer aux procédures propres de conception, de validation ou de financement.

À travers ce dispositif, le Programme favorise la coordination opérationnelle, la complémentarité des interventions et la consolidation des résultats à l'échelle des politiques publiques nationales et des stratégies de transformation numérique et des systèmes sociaux. Il permet de dépasser une lecture fragmentée des actions en faveur des femmes et de renforcer la capacité à démontrer des effets durables sur l'autonomisation économique et numérique, la sécurité, la participation et l'exercice des droits des femmes.

Cycle de mise en œuvre et d'inscription des interventions



Cycle de mise en œuvre du Programme mondial d'appui à l'autonomisation des femmes

PARTENARIATS, FINANCEMENT ET DURABILITÉ



VIII.1. Partenariats stratégiques et mobilisation des acteurs en faveur des femmes

L'action portée par le Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme repose sur des partenariats structurés associant les États, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile, les mouvements et réseaux de femmes, ainsi que, lorsque pertinent, des acteurs du secteur privé. Ces partenariats sont conçus comme des leviers de transformation, visant à aligner les objectifs, les modalités d'intervention et les exigences de résultats autour des priorités nationales relatives à l'égalité de genre et à l'inclusion numérique des femmes.

La logique partenariale privilégie le dialogue politique et sectoriel, la complémentarité des appuis et la reconnaissance du rôle central des organisations de femmes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des interventions.

VIII.2. Mobilisation et gestion des ressources financières

La mobilisation des ressources financières repose sur une approche programmatique visant à soutenir des engagements de moyen et long terme, compatibles avec les capacités institutionnelles et budgétaires des États partenaires. L'objectif est de dépasser une logique de financements ponctuels ou strictement thématiques pour favoriser la cohérence des investissements et leur contribution à des changements structurels durables en matière d'égalité de genre, d'autonomisation des femmes et d'inclusion numérique.

VIII.3. Mécanismes de financement programmatique

Les mécanismes de financement programmatique peuvent prendre plusieurs formes selon les contextes : cofinancements, fonds thématiques dédiés à l'autonomisation des femmes, appuis sectoriels, partenariats institutionnels ou financements orientés vers les résultats. Leur mise en œuvre doit rester compatible avec les cadres nationaux, les capacités de gestion des institutions partenaires et les exigences de redevabilité des bailleurs.

VIII.4. Durabilité financière du Programme

La durabilité financière du Programme repose sur la diversification des sources de financement, l'intégration progressive des priorités en faveur des femmes dans les cadres budgétaires nationaux et le renforcement des capacités de gestion financière des institutions concernées. Elle implique également une attention particulière aux coûts récurrents, à la continuité des services et à la capacité des acteurs à maintenir les dispositifs mis en place au-delà de la durée des appuis externes.

Partenariats, financement et durabilité du Programme

01

Partenariats stratégiques

Coopération avec États, partenaires techniques et financiers, organisations et réseaux de femmes

02

Mobilisation des ressources

Transparence, traçabilité et redevabilité dans la gestion des financements

03

Mécanismes de financement

Cofinancements, fonds thématiques et partenariats institutionnels

04

Durabilité financière

Diversification des sources et intégration dans les budgets nationaux

De l'engagement partenarial à la durabilité financière du Programme femmes

IX —

SUIVI, ÉVALUATION, REDEVABILITÉ ET COMMUNICATION



IX.1. Suivi-évaluation orienté sur les transformations liées au genre

Le suivi et l'évaluation du Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme s'appuient sur une logique de pilotage stratégique fondée sur l'analyse des transformations structurelles liées au genre. L'objectif est de dépasser une approche centrée sur les activités ou les bénéficiaires immédiats pour apprécier les changements produits sur les cadres institutionnels, les politiques publiques nationales et les stratégies de transformation numérique et les conditions de vie et d'intégration technologique des femmes.

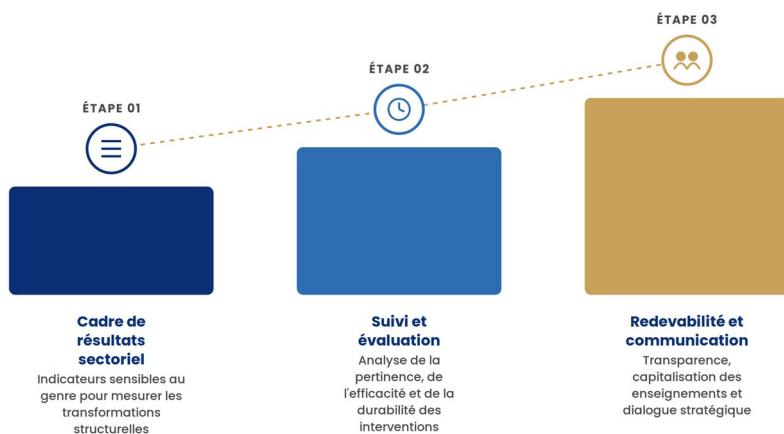
Le dispositif de suivi repose sur un cadre de résultats sectoriel intégrant des indicateurs sensibles au genre, permettant de mesurer l'évolution des capacités institutionnelles, de l'accès aux droits, de l'autonomisation économique et numérique et de la participation des femmes aux dynamiques numériques. Les évaluations visent à apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions, en tenant compte des dynamiques sociales, culturelles et normatives qui influencent les conditions de la femme.

IX.2. Redevabilité, capitalisation et communication stratégique

La redevabilité constitue un principe central du Programme, garantissant la transparence dans l'utilisation des ressources et la clarté sur les résultats obtenus en matière d'égalité de genre et d'inclusion numérique des femmes. Elle s'exerce à l'égard des États, des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile et des bénéficiaires, dans une logique de responsabilité partagée et de crédibilité institutionnelle.

La capitalisation des expériences et des enseignements issus de la mise en œuvre vise à renforcer la qualité des politiques et des interventions en faveur des femmes. La communication des résultats privilégie une approche analytique et stratégique, destinée à soutenir le dialogue politique, à renforcer la mobilisation des partenaires et à positionner le Programme comme une référence crédible en matière d'appui au développement des conditions de la femme.

Suivi, évaluation et redevabilité du Programme



Une montée en maturité du pilotage, du cadre de résultats à la redevabilité

x —

GESTION DES RISQUES, CONFORMITÉ ET PÉRENNITÉ



X.1. Gestion des risques et respect des engagements en matière de droits des femmes

La gestion des risques constitue une dimension transversale du Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme. Elle vise à anticiper et atténuer les risques institutionnels, sociaux, politiques, financiers et contextuels susceptibles d'affecter la mise en œuvre et l'impact des interventions. Une attention particulière est portée aux risques liés aux normes sociales, aux résistances institutionnelles et aux contextes de fragilité pouvant freiner les avancées en matière d'égalité de genre et d'inclusion numérique des femmes.

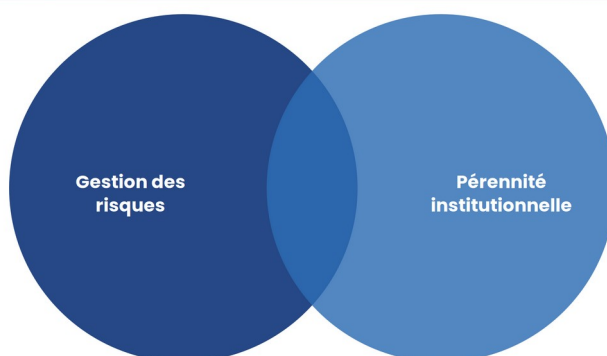
Les exigences de conformité intègrent le respect des cadres juridiques nationaux, des standards internationaux relatifs aux droits des femmes et des principes de protection contre les discriminations et les violences. Cette approche vise à sécuriser les interventions, à prévenir les effets négatifs non intentionnels et à renforcer la légitimité institutionnelle du Programme.

X.2. Pérennité institutionnelle et durabilité des transformations en faveur des femmes

La pérennité des effets du Programme repose sur l'appropriation institutionnelle et sociale des transformations soutenues. Cette orientation implique le renforcement des capacités des institutions publiques, l'ancrage des politiques en faveur des femmes dans des cadres juridiques et budgétaires durables et la reconnaissance du rôle des acteurs de la société civile et des organisations de femmes.

Sur le plan opérationnel, la durabilité suppose la prise en compte des coûts récurrents, la continuité des dispositifs de protection et de services et la capacité des acteurs à maintenir les mécanismes mis en place au-delà de la durée des appuis externes. L'ensemble de ces éléments vise à garantir que les progrès réalisés en matière d'égalité, d'autonomie et de participation des femmes aux dynamiques numériques produisent des effets durables et irréversibles.

Gestion des risques et pérennité institutionnelle



et conformité

- Anticipation des risques institutionnels, sociaux et politiques liés aux résistances normatives
- Respect des cadres juridiques nationaux et des standards internationaux relatifs aux droits des femmes

et sociale

- Appropriation institutionnelle et ancrage juridique et budgétaire durable des politiques en faveur des femmes
- Continuité des dispositifs de protection et de services au-delà des appuis externes

CONCLUSION

Au sein de l'architecture institutionnelle de l'Association Mondiale pour le Développement, le Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme constitue un cadre sectoriel structurant destiné à organiser l'action en faveur de l'égalité de genre, de l'inclusion numérique des femmes et de leur autonomisation dans une logique cohérente, lisible et orientée vers des transformations durables. En adoptant une approche programmatique, il répond aux limites des interventions fragmentées et offre un dispositif de référence pour renforcer la coordination, la cohérence et l'impact des actions en faveur des femmes.

En accompagnant les États et leurs partenaires dans le renforcement des cadres juridiques, des politiques publiques nationales, des stratégies de transformation numérique et des mécanismes économiques et sociaux favorables aux femmes, le Programme vise à améliorer durablement leurs conditions de vie, d'intégration technologique, de participation et d'autonomie. Il contribue ainsi à positionner l'égalité de genre et l'inclusion numérique des femmes comme des piliers centraux du développement humain, de la cohésion sociale et de la stabilité institutionnelle.

Dans cette perspective, le Programme mondial d'appui à l'autonomisation des conditions de la femme se positionne comme un instrument stratégique au service du dialogue politique, de la mobilisation de ressources et de l'appui aux transformations structurelles nécessaires à l'avènement de sociétés plus justes, inclusives et résilientes.



WORLD ASSOCIATION FOR DEVELOPMENT
ASSOCIATION MONDIALE POUR LE DEVELOPPEMENT

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PEUPLES

— UNE VISION MONDIALE —
UNE MISSION DE L'AMD